

PROCES VERBAL DESCRIPTIF

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT

ET LE TROIS OCTOBRE

A LA REQUETE DE :

REPRESENTE PAR :

Maître Vincent RIEU, avocat associé de la S.C.P. DENEL GUILLEMAIN RIEU DE CROZALS TREZEGUET SURVILLE, Avocats à la Cour d'Appel de MONTPELLIER, y domiciliés 23 bis rue Maguelone à 34000 MONTPELLIER, au Cabinet de laquelle il est fait élection de domicile.

AGISSANT EN VERTU :

Des rôles exécutoires émis pour le recouvrement des taxes foncières 2009 rôle 09/22101, taxe d'habitation 2009 rôle 09/78001, taxe foncière 2010 rôle 10/22101, taxe foncière 2010 rôle 10/22102, taxe d'habitation 2010 rôle 10/18001, taxe foncière 2011 rôle 11/22101, taxe foncière 2011 rôle 11/22102, taxe foncière 2011 rôle 11/22103, impôt sur le revenu 2008 rôle 11/53011, contribution sociales 2008 rôle 11/53201, taxe d'habitation 2011 rôle 11/78001, impôt sur le revenu 2009 rôle 11/91701, impôt sur le revenu 2007 rôle 11/92701, contributions sociales 2007 rôle 11/94701, contribution sociales 2009 rôle 11/95001, impôt sur le revenu 2011 rôle 12/01601, taxe d'habitation 2012 rôle 12/77001, impôt sur le revenu 2010 rôle 12/91701, taxe foncière 2014 rôle 14/22101.

Je, Jean-Christophe MOUTON Huissier de Justice associé, membre de la SCP MOUTON Jean-Christophe - LE FLOCH Thierry, à la résidence de 34960 MONTPELLIER, et y demeurant 15 Passage Lonjon, soussigné,

Me suis transporté sur la commune de MONTPELLIER (34) – 425 rue Jacques Louis David – BATIMENT 3A – 1^{er} étage n°109, dans un ensemble immobilier dénommé « **LES SABINES** » à l'effet de procéder à la description exacte et détaillée des biens qui y sont situés et appartiennent à :

Dont le requérant se propose de poursuivre l'expropriation en la forme légale, le susnommé n'ayant pas satisfait au commandement aux fins de saisie immobilière signifié par Me QUENIN Michel, Huissier de Justice associé à NIMES, le 24 juillet 2017.

AINSI QU'IL SUIT :

Désignation :

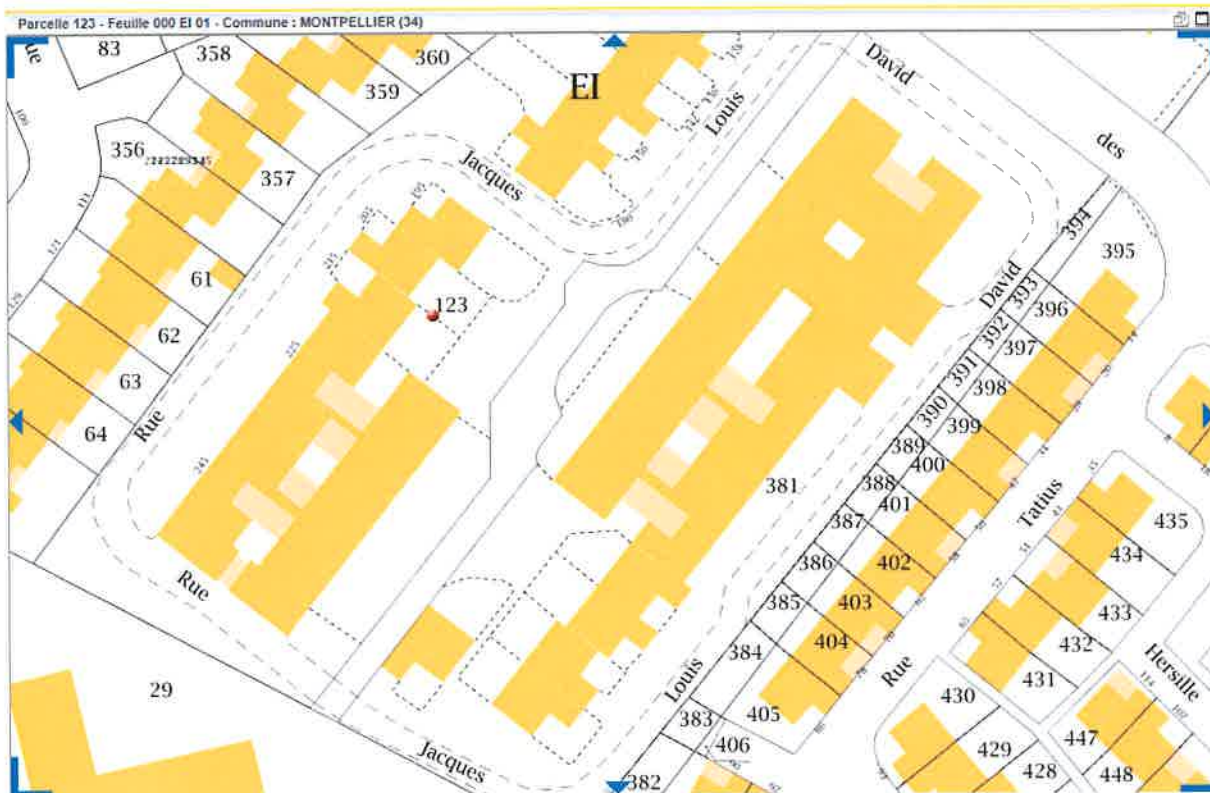
Sur la commune de **MONTPELLIER (34) – 425 rue Jacques Louis David – « LES SABINES » - BATIMENT 3A**, l'appartement n°109 situé au 1^{er} étage accompagné d'un parking, l'immeuble figurant au cadastre sous les relations suivantes : Section EI n°123 et 381 et désignés dans la copropriété sous le numéro de lot 109 pour l'appartement et n°279 pour l'emplacement de parking extérieur (non identifiable).

Je me suis par conséquent rendu dans ladite commune, où j'ai procédé muni d'une ordonnance rendue par le JEX de MONTPELLIER en date du 14 septembre 2017, en présence de 2 témoins, d'un serrurier et avec l'assistance de la société LOGIS EXPERTISES (Monsieur GANDOLFO Serge), au descriptif suivant :

D'une superficie « Loi Carrez » de « 26,84 m² », l'appartement est actuellement OCCUPE par Mr (absent lors des constatations – aucun bail produit).

Cet immeuble sécurisé situé à proximité des commerces du quartier DES GRISETTES, (photos n°1 à 3), dont le syndic de copropriété est actuellement le cabinet FDI - ICI – 123 bis avenue de Palavas – 34000 MONTPELLIER est soumis au statut de la copropriété suivant état descriptif de division et règlement de copropriété reçus suivant acte de Maître C _____, notaire à MONTPELLIER,





SUPERFICIE DE LA PARTIE PRIVATIVE : 26,84 M2

<i>RELEVÉ DE SURFACES PRIVATIVES</i>	
SDE/WC	3.10
Kitchenette	2.75
Séjour	13.35
Placard	2.04
Dégagement	5.60
TOTAL PRIVATIF :	26.84

<i>RELEVÉ DE SURFACES ANNEXES</i>	
TOTAL ANNEXES :	0,00

Edité à Lunel le : 03/10/2017

LOGIS EXPERTISES
 75 Bd de STRASBOURG
 34400 LUNEL
 Tél. 04 67 71 69 86
 SIREN 481 679 082

APPARTEMENT 1^{er} ETAGE - n° 109

PIECES PRINCIPALES : (photos n° 4 à 6)

Un couloir étroit et récemment rénové amène à la pièce de vie.

- Coin cuisine indépendant

Cet espace exigü en cours de rénovation bénéficie à l'heure actuelle d'un carrelage récemment posé à l'état neuf et de cloisons en périphéries, enduites et peintes en blanc, l'ensemble en excellent état.

Chauffage assurée par une chaudière individuelle (gaz de ville)

- Séjour

Le revêtement de sol est constitué d'un parquet stratifié à l'état neuf et laissé en excellent état.

Les murs et cloisons à l'enduit blanc sont en excellent état et sans dommage significatif eu égard aux travaux de rénovation récemment exécutés.

Le plafond dispose d'un revêtement blanc en parfait état.

Elle dispose d'une baie vitrée en PVC double vitrage coulissante avec volet roulant électrique, l'ensemble en parfait état de fonctionnement, à l'état neuf.

Elle ouvre sur la façade d'entrée de la résidence.

Cet espace ne dispose à l'heure actuelle d'aucun dispositif de chauffage (travaux en cours).

SALLE D'EAU : (photo n° 7)

Seuls le revêtement de sol et faïences, à l'état neuf, ont été achevés pour cet espace, lequel ne comporte à l'heure actuelle aucun équipement (vasque ou douche).

ESPACE RANGEMENT CLOS : (photo n° 8)

Cet espace bénéficie d'un aménagement intérieur assurant un stockage des effets personnels de l'occupant, stockage paralysant toutes constatations utiles.

L'environnement général semble être exempt de tout défaut ou anomalie susceptible d'être rapporté.

Il n'existe aucune ouverture sur l'extérieur.

De tout ce qui précède, j'ai dressé le présent **PROCES VERBAL** pour servir et valoir ce que de droit.





Photo n° 1



Photo n° 2



Photo n° 3



Photo n° 4



Photo n° 5



Photo n° 6



Photo n° 7



Photo n° 8